

FICHE DE RE-INSCRIPTION saison 2020-2021



Période de réinscription : du vendredi 26 juin au Vendredi 31 juillet 2020

Elève : enfant ☐ adulte ☐

..... / / âge : sexe : F ☐ M ☐ Niveau scolaire :
Date de naissance en début de saison à la rentrée de septembre

Responsable légal, si élève mineur : Monsieur ☐ Madame ☐

..... / / NOM
Prénom NOM

Coordonnées :

.....
Adresse postale

.....
Code postal Ville

Tél 1 : (.....)
père/mère/autre

Tél 2 : (.....)
père/mère/autre

Email 1 : (.....)
Indispensable pour recevoir les informations de l'école. père/mère/autre

Email 2 : (.....)
père/mère/autre

Cours individuel :

.....
Instrument 1 Professeur Jour et horaire prévu :

.....
Instrument 2 Professeur Jour et horaire prévu :

(cours du lundi au samedi)

Formation musicale

☐ Jardin musical ☐ Eveil (FM & chant choral) ☐ FM seul.
Durée : 30min. Durée : 1h (cours à la suite) Durée : 1h.
(cours le mercredi; horaire à confirmer)

Pratique collective

☐ Atelier choral (NOUVEAU Saison 2020/2021)
(atelier d'1h. minimum le lundi soir ; horaire à confirmer)

Pour finaliser le dossier d'inscription, vous devez :

- préciser le type de paiement :

☐ chèque	☐ 1x (annuel)	☐ virement bancaire (1x.)
	☐ 3 (trimestriel)	
	☐ 10x (mensuel)	

Attention : les chèques doivent impérativement avoir le même montant. (Voir tableau à la suite).

- joindre à cette fiche dûment complétée, paraphée (pages 1 et 2) et signée (page 3).

- un justificatif de domicile (quittance d'électricité, impôts locaux, etc) ;
- votre règlement par chèque(s) à l'ordre de L'Arpège.

Pour les règlements par virement bancaire, le dossier sera pris en compte une fois le compte de L'Arpège crédité. **Marquer obligatoirement le libellé/motif de virement avec: inscription** + le prénom et nom de l'élève.

- envoyer ou déposer votre dossier paraphé et signé **AU PLUS TARD LE 31 JUILLET** dans la boîte de L'Arpège à l'adresse suivante :

L'Arpège (Pôle Culturel de la Vallée d'Eure) 7, rue du Château 27120 Pacy-sur-Eure

TARIFS saison 2020 / 2021

du 7 septembre 2020 au 3 juillet 2021

Disciplines	Frais de scolarité (hors SNA)	Cotisation	Total
<u>Cours individuels (durée :30min.)</u>			
- piano, guitare, violon, flûtes, clarinette ,batterie →	303,00 (654,00)	39,00	342,00 (693,00)
- chant * →	201,00 (654,00)	39,00	240,00 (693,00)
- second instrument →	654,00	non	654,00
			(* tarif réduit nouvelle discipline)

Formation musicale

- Jardin musical →	75,00 (idem)	39,00	114,00 (idem)
(niveau maternelle MS – durée : 30 min.)			
- Eveil (FM & chant choral) →	123,00 (idem)	39,00	162,00 (idem)
(niveau primaire– durée : 1 h.)			
- FM seul (solfège) →	123,00 (idem)	39,00	162,00 (idem)
(sans instrument – durée 1h.)			

FORMULE *

1 instrument →	360,00 (729,00)	39,00	399,00 (768,00)
+ cours de FM			(* tarif réduit)

NOUVEAU 2020

- Atelier choral →	111,00 (idem)	39,00	150,00 (idem)
(à partir de 15 ans)			

FORMULE *

1 instrument →	360,00*(729,00)	39,00	399,00 (768,00)
+atelier choral			(* tarif réduit)

Paiement en 3 fois ou 10 fois

Cours individuels :	3 x 114 (3 x 231,00)	10 x 34,20 (10 x 69,30)
Chant	3 x 80 (3 x 231,00)	10 x 24,00 (10 x 69,30)
Jardin musical	3 x 38	10 x 11,40
Eveil / Solfège seul	3 x 54	10 x 16,20
Atelier choral	3 x 50	10 x 15,00
FORMULE	3 x 133 (3 x 256)	10 x 39,90 (10 x 76,80)

Conditions de remboursement

Quelle qu'en soit la raison ou la date d'arrêt des cours par un élève, le remboursement correspondant ne pourra en aucun cas être supérieur à un tiers (1/3) du prix annuel, hors cotisation qui reste due.

L'arrêt devra être obligatoirement justifié par des circonstances exceptionnelles, et jugées comme telles par le bureau, à l'exception du cas particulier d'un élève débutant qui n'accrocherait pas et qui informerait par écrit le bureau de son arrêt avant les vacances de la Toussaint.

Un arrêt de cours lors du 3ème trimestre de la saison (Avril Mai Juin) ne donnera lieu à aucun remboursement.

Ces conditions strictes sont dictées par le fait que les heures et la rémunération des enseignants sont arrêtées contractuellement à la suite des inscriptions sans possibilité de modification par l'association avant la rentrée suivante.

Tarif famille nombreuse

Si 3 membres ou plus d'une même famille (père-mère-enfants) prennent un cours individuel d'instrument, une réduction de 10 % au-delà du premier cours d'instrument est appliqué au moment de l'inscription.

La réduction est toujours calculée sur la base du tarif du cours d'instrument seul, hors cotisation qui reste due en totalité, soit 10% de 303 euros.

Ex: 1 parent et 2 enfants prennent chacun un cours d'instrument

soit $(303 \times 3) + (3 \times 39) - 2 \times (303 \times 10\%) = 965,40$ euros ou lieu de 1026,00 euros

Attention : ne sont pas pris en compte les cours d'instruments dont le tarif est déjà réduit. N'est ainsi pris en compte dans les formules que le prix du cours d'instrument pour le prix total de la formule.

Merci de contacter le trésorier de l'association par mail avant de remettre les dossiers d'inscription afin de vérifier le juste montant du règlement ou (des) chèques à joindre.

Vos engagements

- *Je dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile.*

(condition indispensable, l'association n'assurant ni vous ni vos biens lors de l'exercice de vos activités musicales.

- *Je m'engage à respecter le règlement intérieur de L'Arpège.*

(disponible sur le site www.larpege.fr)

.....
Date et lieu

.....
inscrire la mention « lu et approuvé »

.....
Signature